

**PROCES VERBAL
De la 18^{ème} réunion du
BUREAU COMMUNAUTAIRE DEHAUT-JURA SAINT-CLAUDE
4 mai 2022**

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

EXCUSES : Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Daniel Grenard, Christian Rochet

POUVOIRS : Jean-François Demarchi donne pouvoir à Raphaël Perrin, Isabelle Heurtier donne pouvoir à Philippe Passot, Daniel Grenard donne pouvoir à Claude Mercier

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 4 mai 2022, datée du 22 avril 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Claude Mercier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Le compte-rendu de la réunion de bureau du 23 mars 2022 est proposé à l'approbation, il est adopté à l'unanimité.

2. Communications officielles

3. Administration générale

4. Personnel

5. Finances

5.1. Mission Locale Sud Jura : participation financière

L'association mission locale Sud Jura Espaces-jeunes de Saint-Claude, Morez, Lons le Saunier et Champagnole intervient dans le cadre d'un double label :

- Mission locale (Etat)
- Espaces Jeunes (Région Franche-Comté).

L'association adhère à deux engagements de service :

- A destination des jeunes 16-26 ans :
 - o Accueil information,
 - o Orientation, construction et accompagnement des parcours professionnels,
 - o Aide à la recherche d'emploi,
 - o Accès à la formation.
- A destination des entreprises :

- Aide au recrutement,
- Mobilisation des mesures et des aides pour l'emploi et la formation,
- Démarches administratives.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) décide d'accorder une participation financière à Mission locale Sud Jura à hauteur de 11 133 €. Cette participation est basée sur le nombre d'habitants, à savoir pour 2022 20 617 habitants à 0.54 €/habitant, et ce conformément aux statuts de la Communauté de Communes concernant l'aide aux organismes en charge de l'emploi et l'aide aux demandeurs d'emploi. Le Président est également autorisé à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

5.2. Salle des Dolines : tarifs

Suite à une demande d'une association de réservation de salle pour une demi-journée avec cuisine, il convient de compléter la délibération prise le 23 juin 2021 en ajoutant cette option. Il est proposé au bureau communautaire d'approuver le tarif ½ journée avec cuisine pour 80 € et ½ journée avec cuisine avec entrée payante pour 120 €.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) approuve cette proposition à compter du 1^{er} mai 2022 et rappelle les tarifs ci-dessous :

			Proposition
Particuliers Haut-Jura Saint-Claude	Salle	Journée ou soirée	250.00 €
		Week-end	400.00 €
	Salle + Cuisine	Journée	350.00 €
		Week-end	500.00 €
		Journée complémentaire au Week-end	150.00 €
Particuliers Extérieurs Haut-Jura Saint-Claude	Salle	Journée ou soirée	300.00 €
		Week-end	450.00 €
	Salle + Cuisine	Journée	400.00 €
		Week-end	550.00 €
		Journée complémentaire au Week-end	200.00 €
Ecoles et Associations	Salle	1/2 Journée	50.00€
		1/2 Journée avec entrée payante	90.00€
		Journée ou soirée	80.00 €
		Journée ou soirée avec entrée payante	120.00 €
		Semaine	225.00 €
		Semaine avec entrée payante	450.00 €
	Salle + Cuisine	1/2 Journée	80.00 €
		1/2 Journée avec entrée payante	120.00 €
		Journée ou soirée	130.00 €
		Journée ou soirée avec entrée payante	170.00 €
Vaisselle			150.00 €
Lot de 12 couverts ou 2 ustensiles			10€ / lot

Caution pour toute location	900.00 €
Caution ménage	100.00 €

En cas de bris de glace ou de pertes de vaisselle, les tarifs de remplacement sont les suivants :

Assiettes (Plate-soupe-dessert-coupe à dessert)	5.50 €
Couvert (fourchette-couteau-cuillère à soupe-cuillère à dessert)	2.50 €
Verre (à pied-coupe à champagne)	2.00 €
Plat - Saladier	7.00 €
Tasse	1.50 €
Pot à eau	7.00 €

6. Economie

6.1. Aide à l'Immobilier d'Entreprise : FBM SAS

Monsieur Bailly Maître, gérant de la société FBM SAS vient d'acquérir le bâtiment de l'ancienne Layetterie de Lajoux en vue d'aménager deux espaces touristiques :

- Un espace destiné à la création de gîtes haut de gammes et modulables pouvant atteindre 15 résidents avec une offre bien-être (SPA, bain nordique...)
- Création d'un espace location, vente et réparation de vélo. Cet aménagement permettra de répondre aux besoins du territoire.

Le montant total des travaux est estimé à 1 349 860 €.

Ce dernier sollicite l'appui de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude pour une aide au financement de son projet.

La commission AIE réunie le 16 mars 2022 propose d'allouer une aide de 20 000 €. Il est rappelé que cette aide est conditionnée à la production des factures travaux. En cas de réduction du montant de l'investissement, celle-ci sera réduite proportionnellement.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) décide de valider une aide d'un montant de 20 000 € à l'entreprise FBM SAS au titre de l'investissement, rappelle que le versement de cette aide est conditionné à la réalisation de l'ensemble des investissements programmés, acte qu'une convention sera établit et permettra de régir les pièces nécessaires au versement de cette aide et autorise le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

6.2. Aide à l'Immobilier d'Entreprise : SARL S2P

La SARL S2P, est propriétaire de la société Arcoutils, située 5290 route de Saint-Claude à Chassal Molinges. Elle occupe actuellement un bâtiment en location et souhaite l'acquérir. En plus de l'acquisition la société souhaite également effectuer des travaux de remise aux normes. Le montant total d'investissement est de 195 000 €.

La SARL S2P sollicite l'appui de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude pour une aide au financement de son projet.

La commission AIE réunie le 16 mars 2022 propose d'allouer une aide de 10 000 €. Il est rappelé que cette aide est conditionnée à la production des factures travaux. En cas de réduction du montant de l'investissement, celle-ci sera réduite proportionnellement.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) décide de valider une aide d'un montant de 10 000 € à la SARL S2P au titre de l'investissement, rappelle que le versement de cette aide est conditionné à la réalisation de l'ensemble des investissements programmés, acte qu'une convention sera établit et permettra de régir les pièces nécessaires au versement de cette aide et autorise le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

6.3. Aide à l'Immobilier d'Entreprise : Le Pré Boussonnet

Le Pré Boussonnet est une entreprise d'hébergement qui souhaite restaurer une ancienne ferme située à Désertin sur la Commune des Bouchoux, pour créer un gîte de groupe (environ 30 couchages répartis sur 10 chambres) classé 4 épis Gîtes de France.

L'entreprise est propriétaire du bâtiment et le montant des travaux s'élève à 1 500 000 €.

Le Pré Boussonnet sollicite l'appui de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude pour une aide au financement de son projet.

La commission AIE réunie le 16 mars 2022 propose d'allouer une aide de 20 000 €. Il est rappelé que cette aide est conditionnée à la production des factures travaux. En cas de réduction du montant de l'investissement, celle-ci sera réduite proportionnellement.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) décide de valider une aide d'un montant de 20 000 € à l'entreprise le Pré Boussonnet au titre de l'investissement, rappelle que le versement de cette aide est conditionné à la réalisation de l'ensemble des investissements programmés, acte qu'une convention sera établit et permettra de régir les pièces nécessaires au versement de cette aide et autorise le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

6.4. Originals Motors : problème de chauffage – dégrèvement de loyer

L'entreprise Originals Motors est locataire de la cellule 6 au Curtillet. Le gérant a subi une augmentation de la consommation de chauffage suite à la défaillance d'in aérotherme début 2021. Le chauffage du local s'est effectué plusieurs mois sur un seul appareil ce qui a augmenté le temps de fonctionnement et les consommations. L'appareil en panne était ancien, les pièces n'étaient plus disponibles et le deuxième appareil est également tombé en panne.

La collectivité a changé les deux aérothermes. Ces dysfonctionnements ont engagé des factures de chauffage très élevées. Le gérant Monsieur Brotto sollicite la Communauté de Communes pour l'aider à régler ces factures.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) accepte le dégrèvement du loyer du mois de juin et autorise le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

7. **Logement / Habitat / Aménagement du territoire / ADS.**

8. **Environnement / SPANC**

9. **Patrimoine / Bâtiments**

9.1. MDS du Lizon : achat de matériel par l'association « Maison de santé du Lizon » – demande de subvention

Suite au départ du Dr Troupel, il paraît nécessaire d'équiper le 2^{ème} cabinet afin de permettre aux futurs professionnels de santé d'exercer et à des remplaçants d'intervenir. L'association se charge

d'équiper ce cabinet et de ce fait sollicite la communauté de communes pour une aide à hauteur de 1 000 €.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) décide d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'association « Maison de santé du Lizon » et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

10. Tourisme

10.1. ASF : vente de carnets « exposition temporaire 2022 »

L'atelier des savoir-faire propose pour l'année 2022, une exposition temporaire « de l'excellence à l'élégance » du 9 avril au 5 novembre 2022.

Cette exposition met à l'honneur des artisans d'art d'excellence aux savoir-faire rares et exceptionnels de toutes les régions de France.

A cette occasion, un carnet de l'exposition sera proposé au public.

Il a été réalisé pour la partie conception (photos, graphisme, mise en page) par Philémon Tissot, apprenti en communication 2^{ème} année IUT dans le cadre de sa formation au sein de la structure.

Cet ouvrage de 48 pages R/V format 19,5 x 26 impression quadri sur papier 130g couché satiné, finition pliage et agrafage 2 piqûres à cheval sera imprimé par un imprimeur pour une quantité de 100 brochures.

Le prix d'impression à l'unité HT est de 4,93 soit 5,92 € TTC

Il est proposé de mettre en vente cette brochure au prix de 10 € TTC dans les boutiques de l'atelier des savoir-faire.

Compte tenu du prêt à titre gracieux des œuvres de l'exposition temporaire, il est proposé d'offrir 1 exemplaire aux artisans d'art prêteurs. De même, pour les 5 élèves de la classe de SEGPA et leur enseignant qui participent à cette exposition, il est proposé de leur remettre un exemplaire à titre gratuit à chacun.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) approuve le prix de vente de la brochure au public pour un montant de 10 € TTC, approuve la remise à titre gratuit d'un exemplaire pour tous les prêteurs et acteurs de l'exposition soit 23 exemplaires et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

10.2. Groupement Forestier Vircoline : convention de passage

Les activités nordiques sont des supports principaux du développement de l'activité touristique et donc économique du territoire. Les itinéraires empruntent généralement des voies communales et rurales mais parfois des chemins, voies et propriété privés. Suite à une demande du Groupement Forestier Vircoline, la présente convention vise à établir les responsabilités et les droits de chacun entre la collectivité et le Groupement Forestier Vircoline.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) approuve la convention proposée à titre gracieux conclue exclusivement pour les périodes d'ouverture du domaine nordique des Hautes-combes pour une durée indéterminée et autorise le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

10.3. OT La Pesse : participation technique et financière de la CCHJSC et mise à disposition de locaux par la commune de la Pesse à la CCHJSC

La Commune de la Pesse est propriétaire d'un bâtiment sis 10-12 Rue de l'Epicéa à la Pesse communément appelé « Relais des Skieurs ». Ce bâtiment regroupe à ce jour différents locaux

affectés à des fonctions multiples (logements, garages, salle communale, salle de restauration..) et notamment l'Office de Tourisme, compétence exercée par la CCHJSC.

L'immeuble situé idéalement au centre du village ne répond plus aux normes d'accessibilité ni aux objectifs de réduction des dépenses énergétiques et de plus la configuration des locaux est peu fonctionnelle.

Aussi, le conseil municipal de la Pesse a décidé de s'engager dans une restructuration complète dont l'objectif est de répondre à la fois aux problématiques posées par le bâtiment actuel et à la volonté de redynamisation du centre bourg.

Cette restructuration vise les objectifs suivants :

- Réorganisation de l'espace accueil de l'Office de Tourisme, accueil pour l'école de ski et espaces vitrine pour les savoir-faire artisanaux
- Installation d'un secrétariat de mairie, salle de réunion et de travail (coworking) et point lecture (réseau médiathèque intercommunautaire)
- Bar-restaurant avec salle modulable pour accueil adapté toutes saisons
- 9 logements
- Sanitaires publics (toilettes, douches et buanderie partagée)
- Lieu d'accueil pour les habitants et les personnes de passage

La restructuration permettra de répondre aux normes techniques, d'accessibilité et de sécurité incendie avec une mise en œuvre de rénovation énergétique passive et biosourcée.

Dans ce contexte, la CCHJSC affectataire d'une partie de l'ouvrage relatif à l'Office de Tourisme est partie prenante du projet et prendra en charge les coûts supportés par la Commune concernant la partie du bâtiment dédié à l'accueil touristique. L'ensemble de ces espaces représente 214.87m² sur une surface totale de 1502.1m² soit une proportion de 14.30%. La participation de la Communauté de Communes reprend donc cette proportion.

Coût estimé de l'opération présenté par la Commune de la Pesse :

	MONTANT TOTAL	COMMUNE	CCHJSC (14,3 %)
Coût travaux	3 819 080,00 €	3 272 951,56 €	546 128,44 €
Maîtrise d'Œuvre	301 350,00 €	258 256,95 €	43 093,05 €
Missions complémentaires de maîtrise d'œuvre	Relevé du bâtiment	12 000,00 €	10 767,60 €
	Estimation coût fonctionnement	15 068,00 €	12 913,28 €
	Mobilier	57 534,00 €	7 533,75 €
	Diag sécurité incendie	1 150,00 €	985,55 €
	Coordonnateur SPS	6 500,00 €	5 570,50 €
	Bureau de contrôle	14 800,00 €	12 683,60 €
	Etude géotechnique	2 230,00 €	1 911,11 €
Tests étanchéité à l'air	2 220,00 €	1 902,54 €	317,46 €
Coût d'opération HT	4 231 932,00 €	3 585 476,44 €	646 455,31 €

Plan de financement présenté par la Commune de la Pesse :

FINANCEMENT	MONTANT
DETR 2021	586 957,00 €
DETR 2022	500 000,00 €
FNADT	169 986,00 €
Département	465 000,00 €
EFFILOGIS Rénovation tertiaire	540 000,00 €

Région Bois local	500 000,00 €
Participation CCHJSC (14,3%)	210 208,43 €
Autofinancement	1 259 780,57 €
TOTAL	4 231 932,00 €

La participation financière de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude au titre de la compétence Tourisme relatif à l'Office de Tourisme serait donc de 210 208,43 € suivant le plan de financement présenté par la Commune de la Pesse.

Une convention de participation technique et financière précisant les rôles de chacune des parties est présentée.

Par ailleurs, vu les travaux de restructuration et de rénovation du bâtiment et vu la participation financière de la CCHJSC aux travaux des locaux précités, il convient également de mettre en place une convention entre la Commune de la Pesse et notre collectivité quant à la mise à disposition de locaux pour l'Office de Tourisme afin de définir les rôles des deux parties.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) valide la participation technique et financière de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude au projet Relais des skieurs de la Commune de La Pesse, approuve la convention de participation technique et financière, acte que la commune de la Pesse est désignée pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'opération, approuve la convention de mise à disposition de locaux par la commune de la Pesse à la CCHJSC et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

11. Sports

11.1. Restructuration du stade Edouard Guillon : fiche modificative n°12 – avenant n°01 du lot n°2 « Charpente/Couverture/Zinguerie » - entreprise Mariller

L'entreprise Mariller a transmis une fiche modificative pour des travaux supplémentaires pour une extension du bâtiment 1 R+1 et une extension garage, ce qui engendre une plus-value de 13 523.53 € HT pour le lot n°2.

Le nouveau montant du marché s'élève donc à 85 470.14 € HT soit 102 564.17 € TTC.

Suite à l'avis de la CAO du 4 mai, le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) valide cette fiche modificative et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

11.2. Restructuration du stade Edouard Guillon : fiche modificative n°13 – avenant n°01 du lot n°1 « Démolition/Maçonnerie/VRD » - entreprise Baroni

L'entreprise Baroni a transmis une fiche modificative pour des travaux en moins pour les vestiaires dames, l'extension bureaux et l'extension garage, ce qui engendre une moins-value de -4 367.85 € HT pour le lot n°1.

Le nouveau montant du marché s'élève donc à 65 584.54 € HT soit 78 701.45 € TTC.

Suite à l'avis de la CAO du 4 mai, le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) valide cette fiche modificative et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

11.3. Restructuration du stade Edouard Guillon : fiche modificative n°15 – avenant n°01 du lot n°8 « Revêtements scellés/Faïences » - entreprise Primatesta

L'entreprise Primatesta a transmis une fiche modificative pour des travaux en moins pour la chape armée dans le vestiaire 2 et le carrelage dans le vestiaire2, ce qui engendre une moins-value de - 2 167.30 € HT pour le lot n°8.

Le nouveau montant du marché s'élève donc à 28 445.03 € HT soit 34 134.04 € TTC.

Suite à l'avis de la CAO du 4 mai, le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) valide cette fiche modificative et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

12. Culture

12.1. Conservatoire de musique : adhésion à la Fédération Française de l'Enseignement Artistique

L'adhésion à la Fédération Française de l'Enseignement Artistique (FFEA) a été mise en place depuis plusieurs années et offre plusieurs possibilités et avantages :

- Une réduction sur l'achat des timbres SEAM qui permet les photocopies de musique éditées et protégées,
- Un accès à des dossiers pédagogiques conséquents,
- Un suivi de l'actualité de l'enseignement artistique et en particulier musical sur le territoire français, voire la participation à une défi qui permet de valoriser les établissements,
- La possibilité d'échanger sur des problématiques spécifiques et de les faire remonter vers les instances ministérielles.

Il s'agit donc d'une instance professionnelle dynamique et motivante pour l'équipe enseignante et la direction de l'établissement.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) décide d'adhérer à la FFEA, décide de s'acquitter de la cotisation annuelle d'un montant de 300 € et ce sur la durée du mandat et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

13. Communication

14. Questions diverses et informations

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance à 21h.

Raphaël Perrin
Président



Claude Mercier
Secrétaire



Fait à St-Claude, le 5 mai 2022

Le présent procès-verbal vaut compte-rendu, et à ce titre, sera affiché en mairie de Saint-Claude et adressé aux communes membres pour affichage.